Accord de partenariat volontaire UE/République du Congo: application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits dérivés vers l'UE (FLEGT)

2010/0062(NLE) - 01/12/2010

En adoptant le rapport de Yannick JADOT (Verts/ALE, FR), la commission du commerce international recommande que le Parlement européen donne son approbation à la conclusion de l'accord de partenariat volontaire entre l'UE et la République du Congo sur l’application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux de bois et de produits dérivés du bois à destination de l’Union européenne (FLEGT).